REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE DROISY

Arrêté municipal n°56/2026 du 05 novembre 2026

Arrêté permanent de limitation générale de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune de DROISY

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DROISY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et suivants

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie : Signalisation de prescription) ;

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'espace public (piétons, cyclistes, automobilistes), de réduire les nuisances sonores et d'apaiser la circulation au sein de l'agglomération ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : À compter de la date de signature du présent arrêté, la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est fixée à **30 km/h** sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique situées à l'intérieur de la commune de Droisy.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les services techniques de la commune (panneaux de type B14 « 30 » ou panneaux de « Zone 30 » de type B30/B31 aux entrées et sorties de la commune ou des zones concernées).

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraignantes relatives à la limitation de vitesse sur les voies concernées.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet du département de Haute-Savoie
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Seyssel
- M. le Responsable des Services Techniques municipaux.

Il sera affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Fait à Droisy, le 05 novembre 2026

Le Maire,

Pierre-Alain REY

